



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2020 ET 2019

ÉNERGIR, S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2020 ET 2019

RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	2
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	6
BILANS CONSOLIDÉS	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'ÉNERGIR, S.E.C.

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c. La responsabilité de la direction d'Énergir inc. à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités à tarifs réglementés d'Énergir, s.e.c. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration d'Énergir inc.

La direction d'Énergir inc. s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration d'Énergir inc. assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction d'Énergir inc. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. aux 30 septembre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ces audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugé nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(Signé)

ÉRIC LACHANCE, CFA
Le président et chef de la direction d'Énergir inc.,
en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c.

(Signé)

MARY CHRONOPOULOS, MBA, CPA, CMA
La vice-présidente, chef des finances d'Énergir inc.,
en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c.

Montréal (Canada)
Le 26 novembre 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS D'ÉNERGIR, S.E.C.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 30 septembre 2020;
- l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

(Signé)
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹
Montréal (Canada)
Le 26 novembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A120220

	2020	2019
REVENUS (note 4)	2 569 330	2 720 385
COÛTS DIRECTS	1 476 186	1 704 155
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	1 093 144	1 016 230
FRAIS (AUTRES PRODUITS)		
Exploitation et entretien	569 178	549 674
Amortissement (notes 5, 8 et 9)	278 077	242 400
Intérêts sur la dette à long terme	161 375	157 316
Frais financiers et autres, montant net	8 910	(947)
	1 017 540	948 443
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	75 604	67 787
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	163 091	151 206
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	238 695	218 993
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) (note 20)	32 358	(12 614)
BÉNÉFICE NET	206 337	231 607
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	215 391	255 672
Participations ne donnant pas le contrôle	(9 054)	(24 065)
	206 337	231 607

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
BÉNÉFICE NET	206 337	231 607
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	10 700	41 711
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(4 460)	(18 617)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, après impôts sur les bénéfices	(1 885)	(769)
Variation de la situation de capitalisation des régimes au titre des avantages sociaux futurs (note 19)	(3 889)	(7 314)
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation, après impôts sur les bénéfices	(8 711)	(12 748)
	<u>(8 245)</u>	<u>2 263</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>198 092</u>	<u>233 870</u>
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	212 718	264 913
Participations ne donnant pas le contrôle	(14 626)	(31 043)
	<u>198 092</u>	<u>233 870</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés				Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	Total		
Solde au 30 septembre 2019	1 851 825	78 114	62 396	1 992 335	73 283	2 065 618
Bénéfice net (perte nette)	—	215 391	—	215 391	(9 054)	206 337
Autres éléments du résultat étendu	—	—	(2 673)	(2 673)	(5 572)	(8 245)
Apports de capital	—	—	—	—	23 126	23 126
Rachat de capital (note 16)	(66)	—	—	(66)	—	(66)
Distributions	—	(206 148)	—	(206 148)	(10 823)	(216 971)
Solde au 30 septembre 2020	1 851 759	87 357	59 723	1 998 839	70 960	2 069 799
Solde au 30 septembre 2018	1 851 825	30 116	53 155	1 935 096	65 457	2 000 553
Adoption rétrospective modifiée d'une norme comptable	—	(1 518)	—	(1 518)	—	(1 518)
Solde redressé au 1 ^{er} octobre 2018	1 851 825	28 598	53 155	1 933 578	65 457	1 999 035
Bénéfice net (perte nette)	—	255 672	—	255 672	(24 065)	231 607
Autres éléments du résultat étendu	—	—	9 241	9 241	(6 978)	2 263
Apports de capital	—	—	—	—	48 618	48 618
Distributions	—	(206 156)	—	(206 156)	(9 749)	(215 905)
Solde au 30 septembre 2019	1 851 825	78 114	62 396	1 992 335	73 283	2 065 618

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 588	96 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	34 414	37 643
Clients et autres débiteurs (note 6)	252 897	221 908
Actifs réglementaires (note 5)	136 916	149 275
Impôts sur les bénéfices à recevoir	2 614	1 888
Stocks (note 7)	105 082	90 912
Frais payés d'avance	33 794	20 250
Instruments financiers dérivés (note 23)	3 844	3 896
Autres éléments d'actif à court terme	626	929
Total de l'actif à court terme	633 775	623 079
Actif à long terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	84 204	42 731
Immobilisations corporelles (note 8)	5 459 218	5 013 085
Actifs incorporels (note 9)	143 643	236 127
Actifs réglementaires (note 5)	720 184	599 953
Placements (note 10)	1 227 461	1 391 221
Écarts d'acquisition (note 12)	436 490	434 022
Instruments financiers dérivés (note 23)	—	820
Autres éléments d'actif à long terme (notes 3 et 4)	144 193	95 830
Total de l'actif à long terme	8 215 393	7 813 789
TOTAL DE L'ACTIF	8 849 168	8 436 868
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	10 218	6 158
Emprunts bancaires (note 13)	103 041	107 797
Fournisseurs et charges à payer	385 926	351 897
Passifs réglementaires (note 5)	165 334	148 027
Impôts sur les bénéfices à payer	1 150	341
Distributions à payer	51 536	51 539
Instruments financiers dérivés (note 23)	8 338	13 495
Échéances courantes de la dette à long terme (note 14)	199 585	117 426
Total du passif à court terme	925 128	796 680
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 14)	4 032 985	3 716 365
Passifs réglementaires (note 5)	664 280	683 923
Impôts reportés (note 20)	417 352	382 512
Instruments financiers dérivés (note 23)	22 664	20 248
Autres éléments du passif à long terme (note 15)	716 960	771 522
Total du passif à long terme	5 854 241	5 574 570
TOTAL DU PASSIF	6 779 369	6 371 250
CAPITAUX PROPRES		
Capital (note 16)	1 851 759	1 851 825
Bénéfices non répartis	87 357	78 114
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	59 723	62 396
Capitaux propres attribuables aux associés	1 998 839	1 992 335
Participations ne donnant pas le contrôle	70 960	73 283
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 069 799	2 065 618
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	8 849 168	8 436 868

Engagements et garanties (note 25)

Éventualités (note 26)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration d'Énergir inc. en sa qualité de commandité,

(Signé)

ÉRIC LACHANCE
Administrateur

(Signé)

RENAUD FAUCHER
Administrateur

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	206 337	231 607
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	139 597	135 423
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	243 180	221 426
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels, des frais liés au financement et autres (notes 5, 9 et 14)	160 125	158 492
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(163 091)	(151 206)
Impôts reportés (note 20)	30 581	(17 200)
Variation des actifs et passifs réglementaires liés au coût de l'énergie	60 935	39 670
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	(126 436)	42 680
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 18)	(55 055)	(1 247)
Remboursement de l'obligation liée à l'élimination du combustible nucléaire irradié (notes 15 et 18)	(212 600)	—
Autres	(29 802)	17 110
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	253 771	676 755
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(634 932)	(572 240)
Cessions d'immobilisations corporelles	240	939
Acquisitions d'actifs incorporels (note 9)	(39 892)	(45 670)
Acquisitions d'unités de fonds de placement	(882 533)	(185 247)
Cessions d'unités de fonds de placement	1 093 221	177 222
Acquisitions de participations comptabilisées à la valeur de consolidation et autres placements	(12 175)	(31 888)
Autres	30 246	(11 153)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(445 825)	(668 037)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation du découvert bancaire	4 059	780
Variation des emprunts bancaires (note 13)	(5 907)	69 087
Variation des crédits à terme	20 343	177 777
Émissions d'autres dettes à long terme, nettes des frais d'émission (note 14)	503 628	201 104
Remboursements d'autres dettes à long terme (note 14)	(138 046)	(218 165)
Apports de capital	30 565	38 478
Rachat de capital	(195)	—
Distributions	(216 974)	(215 905)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	197 473	53 156
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS	35	1 197
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS	5 454	63 071
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS, AU DÉBUT	176 752	113 681
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS, À LA FIN ¹⁾	182 206	176 752

¹⁾ Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions se composait de 63 580 \$ de trésorerie, de 8 \$ de placements à court terme et de 118 618 \$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions au 30 septembre 2020. Au 30 septembre 2019, ces soldes s'élevaient à 96 329 \$, à 49 \$ et à 80 374 \$, respectivement.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Énergir, s.e.c. oeuvre dans différents domaines d'activités reliées au secteur énergétique. Notamment, la distribution d'énergie représente une des activités principales d'Énergir, s.e.c. et englobe les activités de distribution de gaz naturel au Québec (« DaQ ») ainsi que les activités de distribution d'électricité et de gaz naturel au Vermont aux États-Unis (« Vermont »), par l'intermédiaire respectivement de ses filiales indirectes Green Mountain Power Corporation (« GMP ») et Vermont Gas Systems, Inc. (« VGS »). Énergir, s.e.c. est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, d'entreprises sous contrôle conjoint (« coentreprises ») et d'entreprises sur lesquelles elle exerce une influence notable (« satellites »), dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel. Énergir, s.e.c. est également investie dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques, tels que la production d'énergie éolienne et solaire et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire d'Énergir, s.e.c., incluant celui de certaines de ses filiales, de ses coentreprises et de ses satellites, ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés, sont décrits à la note 5.

Pandémie de COVID-19

La pandémie mondiale du coronavirus (la « COVID-19 ») continue d'évoluer rapidement et entraîne des impacts à l'échelle mondiale sur les entreprises, les marchés financiers, les politiques publiques ainsi que sur les citoyens. Des mesures d'urgence mises en place par les gouvernements du Canada ainsi que celles d'ailleurs dans le monde, telles que la distanciation physique, la restriction de voyages, l'isolement volontaire et autres, créent des défis importants.

La propagation de la COVID-19 pourrait perdurer et ainsi perturber directement ou indirectement les opérations d'Énergir, s.e.c. ainsi que celles de ses fournisseurs et de ses clients. La deuxième vague de contagion et les vagues successives pourraient mener à l'imposition de nouvelles restrictions, engendrer une réduction de l'activité économique et contraindre les gouvernements à réviser les mesures nécessaires pour freiner le plus possible sa propagation.

La COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés au 30 septembre 2020. Énergir, s.e.c. suit en continu l'évolution de la situation et contribue à l'effort collectif contre la propagation de la COVID-19.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis.

Énergir, s.e.c. a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par l'un de ses associés, Énergir inc., qui a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») pour l'application obligatoire d'une norme propre aux activités à tarifs réglementés.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. comprennent les comptes d'Énergir, s.e.c., de ses filiales et d'entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») dont Énergir, s.e.c. est le principal bénéficiaire. Lors de la signature d'une entente contractuelle, Énergir, s.e.c. procède à une analyse afin d'évaluer si elle détient des EDDV. Le principal bénéficiaire a le pouvoir de diriger et de contrôler les activités ayant le plus d'influence sur la performance d'une entité ainsi que l'obligation d'absorber les pertes ou de recevoir les bénéfices de l'entité. Énergir, s.e.c. utilise la méthode de la liquidation hypothétique à la valeur comptable (« LHVC ») pour comptabiliser ses participations dans les EDDV décrites à la note 11, chacune détenue en partenariat avec un investisseur. Cette méthode est utilisée puisque ces EDDV sont des sociétés à responsabilité limitée et que l'entente entre les associés précise que les droits de liquidation et les priorités de distributions ne correspondent pas aux pourcentages de participation. Pour ces participations, le fait d'utiliser le pourcentage de détention aux fins de l'allocation des résultats nets de l'entité détenue aux associés ne permet pas de représenter les avantages économiques que chacun recevra à l'extérieur de la structure. La méthode de la LHVC est une méthode axée sur le bilan qui permet de considérer le montant que chaque associé recevrait ou paierait si les EDDV liquidaient tous leurs actifs et réglèrent tous leurs passifs à la valeur comptable et distribuèrent le produit de

cette liquidation aux associés selon les priorités définies par l'entente. Cette méthode tient compte également des considérations fiscales créées pour chacun des associés. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Le tableau suivant présente le pourcentage de détention d'Énergir, s.e.c. dans ses principales filiales opérantes :

Filiales opérantes	Taux de détention (%)
Gaz Metro GNL S.E.C.	58,0
Standard Solar, Inc.	100,0
Green Mountain Power Corporation	100,0
Vermont Gas Systems, Inc.	100,0

Les participations dans des coentreprises et des satellites sont comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la coentreprise ou du satellite. L'approche des distributions par nature est utilisée pour la présentation à l'état consolidé des flux de trésorerie des distributions reçues de ces participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une coentreprise ou un satellite est créditeur, le placement est présenté à la rubrique Autres éléments du passif à long terme. Les taux de participation d'Énergir, s.e.c. dans les coentreprises et les satellites sont présentés à la note 10.

Les quotes-parts dans des actifs sous contrôle conjoint sont comptabilisées au prorata, selon le taux de participation. La quote-part des actifs est incluse au bilan consolidé et la quote-part des frais est incluse à l'état consolidé des résultats. Énergir, s.e.c. est responsable de sa quote-part du financement.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des coentreprises et des satellites et, lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Énergir, s.e.c. détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (« Gaz Métro GNL ») et le solde de 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Énergir, s.e.c. des parts détenues par Investissement Québec, pouvant être exercée à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2025, à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2032, à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, et ce, dans la mesure où Énergir, s.e.c. décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle a préséance en tout temps.

La participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL a été comptabilisée comme une participation ne donnant pas le contrôle, méthode selon laquelle l'option de vente n'a aucun impact sur le montant comptabilisé. Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2020 est de 46 009 \$ (51 340 \$ au 30 septembre 2019).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction d'Énergir inc. (« la direction »), en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations de la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la

constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les immobilisations corporelles ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des immobilisations corporelles, les impôts sur les bénéfices, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Énergir, s.e.c. ainsi que certaines filiales exercent des activités qui sont soumises à divers organismes de réglementation, dont notamment la Régie de l'énergie (« Régie »), la Régie de l'énergie du Canada (« RÉC »), la Vermont Public Utility Commission (« VPUC ») et la Federal Energy Regulatory Commission (« FERC »).

Dans l'exercice de leur pouvoir, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les actifs et passifs réglementaires (« APR ») découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer auprès de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouverts ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Énergir, s.e.c. jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont principalement composés de bons du Trésor ou de montants détenus en fiducie dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont présentés dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels ils sont associés.

CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et de matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Énergir, s.e.c. n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et, en contrepartie, un APR est créé conformément au mécanisme réglementaire. Ceci permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont composées principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts reliés aux travaux en cours sont capitalisés au coût. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Énergir, s.e.c. capitalise les intérêts engagés pendant la construction des projets liés à des activités non réglementées jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue. En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, les intérêts capitalisés sont calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique Intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les Frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets liés à des activités à tarifs réglementés sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 5.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Distribution	8 à 70 ans
Production	11 à 110 ans
Transport	20 à 70 ans
Entreposage	15 à 44 ans
Services énergétiques	8 à 37 ans
Installations générales	2 à 50 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des immobilisations corporelles est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (« GES »), de frais reliés au développement informatique, de droits et licences pour les actifs de production et des relations clients.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont amortis au rythme des émissions de GES, à la rubrique Coûts directs. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date des bilans consolidés.

Les frais reliés au développement informatique comprennent notamment les coûts engagés au stade du développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux

logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à la rubrique Exploitation et entretien. Les frais reliés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de vie utile estimatives de 1 à 10 ans.

Les droits et licences sont reliés à l'exploitation d'actifs de production réglementée. Ces licences sont comptabilisées au coût d'acquisition, incluant les frais de main d'œuvre interne et externe, de même que les frais juridiques. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des licences, qui varie de 5 à 40 ans.

Les relations clients et autres représentent principalement les relations clients acquises lors des regroupements d'entreprises passés. Ces actifs ont été initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 25 ans.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, tous les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés dans les dépenses.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. Énergir, s.e.c. a l'option d'évaluer dans un premier temps les facteurs qualitatifs pour déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur des unités d'exploitation soit inférieure à la valeur comptable afin de conclure s'il y a lieu de soumettre l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. Le test consiste à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats d'un montant équivalent à l'excédent, jusqu'au montant plafond de l'écart d'acquisition qui fait l'objet du test.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués le 1^{er} avril de chaque exercice.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les immobilisations corporelles, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si Énergir, s.e.c. jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus d'Énergir, s.e.c. sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. La plupart des contrats d'Énergir, s.e.c. ne comportent qu'une seule obligation de prestation, à savoir la livraison d'énergie. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés à mesure que l'énergie est livrée et selon le montant qu'Énergir, s.e.c. est en droit de facturer aux clients, conformément aux ententes de prix sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation.

Les sommes versées aux clients en lien avec les programmes commerciaux sont comptabilisées à la rubrique Autres éléments d'actif à long terme au bilan consolidé et sont ensuite amorties aux Revenus à l'état consolidé des résultats de façon linéaire sur une période de 10 ans, soit la durée moyenne des programmes commerciaux relatifs à l'énergie. Si le client possède une source alternative d'énergie, ces sommes sont amorties sur une période de 5 ans, soit selon la durée du contrat.

Les contributions reçues des clients provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Énergir, s.e.c. et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices, car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

Les filiales constituées en sociétés par actions utilisent la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts reportés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur. Une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire les actifs d'impôts reportés lorsque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'une portion, ou que la totalité des actifs d'impôts reportés, ne soit pas réalisée. Énergir, s.e.c. comptabilise l'effet d'une position fiscale incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera réalisée.

Selon des traitements réglementaires, Énergir, s.e.c. et certaines de ses filiales récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue par le *Financial Accounting Standards Board* (« FASB ») à l'ASC 740, intitulée *Income Taxes*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue à l'ASC 740 sont comptabilisés à titre d'APR.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées (« RPD ») et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (« ACR »), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

Régimes de RPD et régimes d'ACR

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles (« méthode actuarielle »). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets excédant de 10 % le montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 6 et 13 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires. Pour leur part, les soldes non amortis relatifs aux entreprises n'ayant pas d'activités à tarifs réglementés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les soldes non amortis pour les deux types d'activités sont ensuite amortis à l'état consolidé des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs des régimes de RPD et d'ACR, Énergir, s.e.c. utilise des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et, ainsi, raffiner l'établissement de la dépense.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsqu'Énergir, s.e.c. devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les fonds de placement sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et ils sont reliés à des activités à tarifs réglementés. Ces actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre d'APR, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Quant aux polices d'assurance vie, elles sont comptabilisées à la valeur de rachat.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.

- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RELATIONS DE COUVERTURE

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et à certains soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan consolidé à l'exception de ceux conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier, conformément aux besoins prévus d'Énergir, s.e.c. en matière d'achats et de ventes et qui ainsi répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales. Dans le cadre des activités à tarifs réglementés, des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'achat d'énergie sont conclus afin de réduire le risque de volatilité des coûts d'approvisionnement. Ces contrats répondent habituellement à la définition d'un dérivé. Toutefois, certains de ces contrats d'approvisionnement respectent les critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales et, par conséquent, ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ainsi, les coûts d'achats d'énergie des contrats respectant les critères d'exemption sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période durant laquelle l'énergie est consommée par opposition à la comptabilisation au bilan consolidé de la variation de la juste valeur des autres contrats où les critères d'exemption ne sont pas atteints.

Énergir, s.e.c. évalue chacun de ses contrats afin de conclure si ceux-ci répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et aux ventes normales. Ces contrats sont revus régulièrement afin de s'assurer que les critères d'exemption sont toujours respectés.

Les gains et les pertes générés par les instruments financiers dérivés autres que ceux liés aux activités à tarifs réglementés ou ceux désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Activités à tarifs réglementés

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer les prix, soit de les circonscrire selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par les organismes de réglementation respectifs. GMP a recours à des contrats d'achat d'électricité pour gérer son risque lié à la fluctuation des coûts d'approvisionnement ainsi qu'à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer son risque lié à la fluctuation des prix de capacité. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS et à certaines dépenses libellées en dollars américains pour Énergir, s.e.c.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR, tel qu'approuvé par les organismes réglementaires, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée quantitativement au moment de sa mise en place. Par la suite, une évaluation qualitative est effectuée chaque trimestre afin d'identifier si des faits et événements sont survenus et qui pourraient entraîner un impact potentiel sur l'efficacité de la relation de couverture et la nécessité de procéder à un test quantitatif. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés, ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Les montants antérieurement constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats, lorsque l'élément couvert est réglé, dans le poste auquel la relation de couverture était affectée.

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des revenus ou à l'achat d'équipements en dollars américains.

Des accords de crédit croisé de taux d'intérêt sont utilisés afin de fixer les taux d'intérêt de certains emprunts à taux variables.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. Les gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

COÛTS DE TRANSACTION

Énergir, s.e.c. engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Contrats de location

Le 1^{er} octobre 2019, Énergir, s.e.c. a adopté l'ASU 2016-02, *Leases*, et toutes les modifications connexes (collectivement, l'« ASC 842 »). Cette norme modifie les exigences de comptabilisation des contrats de location-exploitation. Les entités devront dorénavant comptabiliser les actifs et passifs qui découlent des contrats de location-exploitation, à l'exception des contrats ayant une durée inférieure à 12 mois pour lesquels un choix de méthode comptable est possible. Énergir, s.e.c. a choisi de se prévaloir de cette mesure de simplification et de la méthode comptable permettant de ne pas appliquer les nouvelles directives à ses contrats ayant une durée inférieure à 12 mois. La norme modifie également la définition d'un contrat de location en précisant qu'une entente doit être comptabilisée à titre de contrat de location lorsqu'une partie (i) a le droit de recevoir la quasi-totalité des avantages économiques découlant d'un actif et (ii) a le droit de diriger l'utilisation de cet actif. Énergir, s.e.c. a appliqué l'ASC 842 selon l'approche rétrospective modifiée à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme. L'information comparative n'a pas été retraitée et continue d'être présentée conformément à l'ASC 840, la directive antérieure relative aux contrats de location. La mesure de simplification de transition permettant de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives a également été appliquée pour les contrats de location pour lesquels Énergir, s.e.c. est le preneur.

Énergir, s.e.c. a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant aux entités de ne pas évaluer les servitudes existantes ou venues à échéance qui n'étaient pas comptabilisées comme contrat de location en vertu des normes en vigueur avant le 1^{er} octobre 2019.

Énergir, s.e.c. a également choisi de se prévaloir des mesures de simplification permettant aux entités de ne pas réévaluer (i) tout contrat échu ou en vigueur à la date d'adoption, afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de location conformément à la nouvelle norme, (ii) la classification (exploitation ou financement) des contrats de location déjà existants à la date d'adoption, et (iii) si les coûts directs initiaux capitalisés précédemment continuent de respecter la définition selon l'ASC 842.

À l'adoption de l'ASC 842, les contrats de location-exploitation ont été comptabilisés au bilan consolidé. L'adoption de cette norme au 1^{er} octobre 2019 a donné lieu à une hausse des autres actifs à long terme de 31 537 \$ et des autres passifs à long terme de 28 613 \$, ainsi qu'à un montant de 2 057 \$ au titre de la portion à court terme comptabilisé dans les passifs à court terme. L'adoption de l'ASC 842 n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation par le bailleur sur l'état consolidé des résultats ni sur l'état consolidé des flux de trésorerie. De plus, l'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur la comptabilisation des obligations découlant de cessions-baux étant comptabilisées comme un arrangement financier puisque les cessions ne répondent pas aux critères d'une vente. Énergir, s.e.c. continue de comptabiliser l'actif et les montants reçus sont comptabilisés comme un arrangement financier à la rubrique Dette à long terme.

Évaluation à la juste valeur

Le 1^{er} juillet 2020, Énergir, s.e.c. a adopté de façon anticipée l'ASU 2018-13, *Fair Value Measurement (Topic 820): Disclosure Framework – Changes to the Disclosure Requirements for Fair Value Measurement*. Ces nouvelles directives éliminent et modifient certaines obligations de divulgation d'information relative à l'évaluation des justes valeurs. L'adoption de ces nouvelles directives n'a pas eu un impact significatif sur les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c.

Avantages sociaux futurs

Le 1^{er} juillet 2020, Énergir, s.e.c. a adopté de façon anticipée l'ASU 2018-14, *Compensation – Retirement Benefits – Defined Benefit Plans – General (Subtopic 715-20): Disclosure Framework*. Les nouvelles directives ajoutent, modifient et clarifient certaines exigences en matière de divulgation pour les entités ayant des RPD ou des ACR. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2020. Une adoption anticipée est également permise. L'adoption de ces nouvelles directives n'a pas eu un impact significatif sur les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c.

Instruments financiers

Le 1^{er} octobre 2019, Énergir, s.e.c. a adopté de façon prospective l'ASU 2019-04, *Codification Improvements to Topic 326, Financial Instruments - Credit Losses, Topic 815, Derivatives and Hedging, and Subtopic 825-10, Recognition and Measurement of Financial Instruments*. Ces normes visent à clarifier et à améliorer les directives sur le plan de la présentation, de l'évaluation et de la divulgation requise pour les instruments financiers, plus précisément sur l'évaluation des pertes de crédit, la comptabilité de couverture et les directives portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. L'adoption de cette nouvelle directive n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Intangibles

En août 2018, le FASB a publié l'ASU 2018-15, *Intangibles – Goodwill and Other – Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Implementation Costs Incurred in a Cloud Computing Arrangement That Is a Service Contract*. Les modifications de cette mise à jour alignent les exigences liées à la capitalisation des coûts d'implantation engagés lors des contrats de service d'hébergement sur les exigences de capitalisation des coûts engagés pour développer ou obtenir un logiciel à l'interne. Cette mise à jour ne vient pas modifier la comptabilité de la composante service d'un contrat d'hébergement. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective ou prospective à tous les coûts d'implantation engagés après la date d'adoption, soit à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2020. Une adoption anticipée est également permise. Énergir, s.e.c. ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

En décembre 2019, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'ASU 2019-12, *Income Taxes (Topic 740): Simplifying the Accounting for Income Taxes*. Cette mise à jour établit une directive visant à réduire la complexité de certains domaines de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Cette directive sera appliquée de façon rétrospective ou prospective, selon les changements, aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2021. Énergir, s.e.c. examine présentement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En mars 2020, le FASB a publié l'ASU 2020-04, *Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting*, créant ainsi l'ASC Topic 848, *Reference Rate Reform*. Les modifications de l'ASU 2020-04 fournissent des directives facultatives pour une durée limitée visant à alléger le fardeau potentiel de la réforme des taux d'intérêt de référence sur la comptabilité dans la présentation de l'information financière, ou de la comptabilisation des effets de cette réforme. Les modifications sont facultatives et s'appliquent aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions qui font référence au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») ou à d'autres taux de référence qui devraient être abandonnés dans le cadre de la réforme. Énergir, s.e.c. peut choisir d'appliquer ces modifications de mars 2020 à décembre 2022. Énergir, s.e.c. examine actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. REVENUS

	Exercices clos les 30 septembre	
	2020	2019
Revenus provenant de clients	2 570 294	2 768 499
Programmes de revenus alternatifs ¹⁾	16 281	(30 705)
Amortissement des programmes commerciaux	(17 245)	(17 409)
	2 569 330	2 720 385

¹⁾ Les programmes de revenus alternatifs sont composés des mécanismes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent, ainsi que de découplage des revenus. Pour plus de détails, se référer à la note 5.

Au 30 septembre 2020, un montant de 86 109 \$ (86 963 \$ au 30 septembre 2019) correspondant aux sommes versées en lien avec les programmes commerciaux est inclus à la rubrique Autres éléments d'actif à long terme.

5. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

Énergir, s.e.c. exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissement réglementé au Canada

DaQ

Les activités de la DaQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2020 et 2019 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à la DaQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2019 à 2021.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Établissements réglementés aux États-Unis

GMP et VGS

GMP et VGS sont deux filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Énergir, s.e.c. et qui sont soumises à la réglementation de la VPUC. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de GMP et de VGS sont approuvés annuellement par la VPUC. Selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place, le prix de l'électricité est ajusté annuellement dans le cas de GMP, alors que le prix du gaz naturel est ajusté trimestriellement pour VGS.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2020 et 2019.

	2020		2019	
	Avoir présumé des actionnaires (en %)	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire (en %)	Avoir présumé des actionnaires (en %)	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire (en %)
GMP	49,5	9,06	49,9	9,30
VGS	50,0	9,20	50,0	8,50

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2020 et 2019 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel (en années)	2020	2019
Actifs réglementaires ¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire et comptes connexes (a)	1 à 3	33 512	5 438
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1 à 3	45 910	90 115
Frais reliés aux instruments financiers (c)	1 à 6	25 352	31 669
Frais reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique (d)	1 à 10	70 491	54 324
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (e)	Indéterminable	546 011	447 483
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (f)	1 à 20	11 289	12 336
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (g)	1 à 2	52 232	32 576
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (h)	Indéterminable	8 083	7 843
Frais reliés aux tempêtes (i)	1 à 3	20 644	31 647
Frais reliés aux impôts reportés à la suite de la réforme fiscale américaine (j)	Indéterminable	5 714	5 668
Autres	Indéterminable	37 862	30 129
		857 100	749 228
Portions présentées au bilan :			
Court terme		136 916	149 275
Long terme		720 184	599 953
		857 100	749 228
Passifs réglementaires ²⁾			
Compte de stabilisation tarifaire et comptes connexes (a)	1 à 2	27 117	41 857
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	68 630	34 680
Crédits reliés aux instruments financiers (c)	1	3 843	4 272
Crédits reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique (d)	1 à 10	1 519	3 310
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (g)	1 à 2	42 128	95 795
Crédits reliés aux impôts sur les bénéfices (h)	5	6 037	5 872
Crédits reliés aux impôts reportés à la suite de la réforme fiscale américaine (j)	Indéterminable	216 840	218 634
Crédits reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau (k)	Indéterminable	17 620	23 458
Coûts éventuels de retrait des immobilisations corporelles (l)	Indéterminable	434 100	394 937
Autres	Indéterminable	11 780	9 135
		829 614	831 950
Portions présentées au bilan :			
Court terme		165 334	148 027
Long terme		664 280	683 923
		829 614	831 950

¹⁾ L'amortissement des actifs réglementaires est de 12 944 \$ (16 030 \$ en 2019).

²⁾ L'amortissement des passifs réglementaires est de 3 273 \$ (29 453 \$ en 2019).

(a) Énergir, s.e.c. utilise des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables des variations de la température et du vent sur les activités de la DaQ et de VGS ainsi que pour des écarts d'inventaire de gaz naturel de la DaQ. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale pour la DaQ et sur un an dès l'exercice subséquent pour VGS.

GMP utilise des comptes de stabilisation tarifaire afin de niveler les tarifs sur la durée de son plan de réglementation pluriannuel. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale.

La DaQ et GMP appliquent également un mécanisme de découplage des revenus visant à retourner à la clientèle tous les écarts entre le revenu requis autorisé et les revenus réels normalisés dans le but de pallier les effets des variations des conditions économiques sur les activités. Pour la DaQ, ces APR sont amortis sur une période d'un an, soit lors de la 2^e année suivant leur constatation initiale. Dans le cas de GMP, ces APR sont amortis sur une période d'un an à partir du moment où les écarts varient dans la même direction pour deux trimestres consécutifs.

- (b) Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme prescrit par les organismes réglementaires.
- (c) Les APR reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Ces APR seront recouvrés ou remboursés à même les tarifs futurs lorsque les instruments financiers dérivés seront réglés.
- (d) Les APR reliés aux programmes et fonds en efficacité énergétique correspondent aux écarts budgétaires ainsi qu'aux subventions accordées aux clients qui participent à ces programmes, respectant certains critères.
- (e) Les APR reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. Ces actifs comprennent les éléments suivants :
 - soldes non amortis des pertes actuarielles nettes qui sont amortis selon la méthode du corridor;
 - soldes non amortis des coûts des services passés lors de la première application des PCGR des États-Unis;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors de la première application des PCGR des États-Unis par la DaQ;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors d'une acquisition d'entreprise; et
 - écart budgétaire, soit la différence entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation de la cause tarifaire et le coût réel.

La note 19 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.

- (f) Les APR reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont constitués, au 30 septembre 2020, de coûts déjà engagés de 7 148 \$ (7 925 \$ en 2019) et de déboursés futurs estimés de 4 141 \$ (4 411 \$ en 2019) pour décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Ils sont amortis sur une période de 10 à 20 ans par GMP et VGS, sans rendement sur le capital investi. La contrepartie des déboursés futurs estimés est incluse dans la rubrique Autres éléments du passif à long terme aux bilans consolidés.
- (g) Les APR reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients de la DaQ qui est remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces APR sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.
- (h) Les APR reliés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à remettre ou à récupérer à même les tarifs futurs de la DaQ, de GMP et de VGS relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices incluse dans les tarifs et celle établie conformément à l'ASC 740, *Income Taxes*, du FASB.
- (i) Les APR reliés aux tempêtes sont composés de dépenses relatives à des facteurs exogènes affectant le réseau de GMP qui excèdent le montant annuel de 1 200 \$ US (1 235 \$ US en 2019) autorisé par la VPUC.
- (j) En 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (« réforme fiscale américaine »). À la suite de cette réforme, des APR ont été comptabilisés afin de refléter les sommes qui seront retournées aux clients ou récupérées auprès de ces derniers par le biais des

tarifs futurs sur différentes périodes d'amortissement, s'étalant jusqu'à 40 ans, sujettes à l'approbation d'organismes de réglementation.

- (k) Les APR reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau sont composés de réductions tarifaires accordées aux clients de VGS, reliées aux baisses du prix du gaz naturel par rapport au prix prévu au dossier tarifaire. Ce fonds permet à VGS de déposer dans un compte d'équivalents de trésorerie, soumis à des restrictions, les sommes retenues qui auraient autrement permis une réduction des tarifs et de les utiliser pour appuyer le développement du réseau dans d'autres régions avec peu ou pas d'impact tarifaire. Dans le cas où l'expansion du réseau n'aurait pas lieu, ou à la demande de la VPUC, les sommes seraient retournées aux clients. En contrepartie de ce passif réglementaire, des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont comptabilisés aux bilans consolidés aux 30 septembre 2020 et 2019, totalisant respectivement 18 813 \$ et 23 520 \$.
- (l) En vertu de traitements réglementaires, Énergir, s.e.c. comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des immobilisations corporelles. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement en augmentation des passifs réglementaires, tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes clients (note 24)	223 714	196 805
Subventions à recevoir (note 18)	15 800	2 900
Montant à recevoir des associés sans contrôle (note 18)	2 183	10 561
Autres débiteurs	11 200	11 642
	<u>252 897</u>	<u>221 908</u>

7. STOCKS

	2020	2019
Gaz naturel	51 683	58 287
Fournitures et matériaux	35 858	32 625
Autres	17 541	—
	<u>105 082</u>	<u>90 912</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	4 633 936	1 619 739	118 388	3 132 585
Production	1 152 160	245 095	260 882	1 167 947
Transport	608 082	35 370	19 629	592 341
Entreposage	49 116	17 822	10 065	41 359
Services énergétiques	246 044	84 628	7 629	169 045
Installations générales	522 742	192 688	25 887	355 941
	<u>7 212 080</u>	<u>2 195 342</u>	<u>442 480</u>	<u>5 459 218</u>

				2019
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	4 447 675	1 521 695	84 247	3 010 227
Production	953 113	204 437	146 161	894 837
Transport	581 599	27 497	10 605	564 707
Entreposage	51 992	17 991	2 776	36 777
Services énergétiques	229 587	77 722	17 560	169 425
Installations générales	505 765	181 573	12 920	337 112
	<u>6 769 731</u>	<u>2 030 915</u>	<u>274 269</u>	<u>5 013 085</u>

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution d'électricité à de basses tensions (habituellement de moins de 34,5 kilovolts) et à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilopascals).

Production : Ces actifs comprennent les centrales hydroélectriques, les barrages, les éoliennes, les installations solaires et les équipements connexes utilisés pour la production d'électricité.

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilopascals et plus) et au transport d'électricité à de hautes tensions (habituellement de 34,5 kilovolts et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Services énergétiques : Ces actifs comprennent les infrastructures de production de gaz naturel liquéfié (« GNL ») liées aux activités à tarifs non réglementés, les actifs de production et de transmission d'énergie à partir d'une centrale thermique ainsi que des appareils en location fonctionnant au gaz naturel et à l'électricité.

Installations générales : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux administratifs.

Le coût des immobilisations corporelles non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2020 et 2019, est respectivement de 53 760 \$ et de 50 937 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents ainsi que de poteaux et fils électriques en attente d'être mis en service.

Les projets en cours représentent principalement les projets relatifs aux projets solaires de Standard Solar Inc. (« Standard Solar ») ainsi que les investissements dans l'agrandissement du réseau de distribution de la DaQ et de GMP.

Énergir, s.e.c. détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 94 023 \$ et de 50 369 \$ au 30 septembre 2020, comparativement à 90 172 \$ et 48 367 \$ au 30 septembre 2019. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 10 885 \$ et 11 122 \$ pour les exercices 2020 et 2019, respectivement.

La charge d'amortissement est de 243 180 \$ en 2020, comparativement à 221 426 \$ en 2019.

Au cours de l'exercice 2020, un montant d'intérêts de 3 599 \$ (1 225 \$ en 2019) a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs réglementés.

ACTIFS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires relatives à chacune des participations dans des actifs sous contrôle conjoint aux 30 septembre 2020 et 2019, inclus principalement dans les actifs de distribution et production :

	2020			
	Taux de participation (en %)	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0	16,7	41 204	38 962
Wyman #4	2,9	17,6	8 494	8 494
Stony Brook #1	8,8	31,0	16 310	15 606
Metallic Neutral Return ¹⁾	59,4	—	2 082	2 082
Millstone Unit #3	1,7	21,4	112 792	68 901

	2019			
	Taux de participation (en %)	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0	16,7	40 651	37 406
Wyman #4	2,9	17,6	8 379	8 548
Stony Brook #1	8,8	31,0	16 305	15 333
Metallic Neutral Return ¹⁾	59,4	—	2 070	2 107
Millstone Unit #3	1,7	21,4	111 615	67 119

¹⁾ Metallic Neutral Return est un conducteur neutre pour une interconnexion électrique.

9. ACTIFS INCORPORELS

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	323 118	304 139	18 979
Développement informatique	281 128	179 757	101 371
Droits et licences	22 260	9 630	12 630
Relations clients et autres	12 544	1 881	10 663
	639 050	495 407	143 643

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	323 118	197 503	125 615
Développement informatique	245 922	158 797	87 125
Droits et licences	21 194	8 972	12 222
Relations clients et autres	12 544	1 379	11 165
	602 778	366 651	236 127

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 39 892 \$ en 2020 et 45 670 \$ en 2019. De ce montant, 10 370 \$ sont associés à des actifs acquis et 29 522 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2020 (19 118 \$ et 26 552 \$, respectivement en 2019).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 131 863 \$ en 2020 et de 152 107 \$ en 2019, incluant la charge d'amortissement relative aux droits d'émission de GES comptabilisée à la rubrique Coûts directs à l'état consolidé des résultats totalisant 106 637 \$ en 2020 (117 445 \$ en 2019).

L'amortissement annuel pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2021	40 878
2022	20 581
2023	16 797
2024	12 847
2025	9 600

10. PLACEMENTS

	Taux de participation (en %)	2020	2019
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation			
Participations dans des coentreprises			
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.	50,0	96 368	87 107
Groupe Intragaz (« Intragaz »)	40,0 à 60,0	76 152	73 973
Parcs éoliens SDB ¹⁾	50,0	(3 946)	3 039
Autres		3 298	3 952
		171 872	168 071
Participations dans des satellites			
Portland Natural Gas Transmission System (« PNGTS »)	38,3	131 268	134 891
Vermont Transco LLC (« Transco ») (75,7 % en 2019) (a)	77,0	842 582	812 381
Vermont Electric Power Company, Inc.	38,8	12 871	13 004
Autres		3 614	3 377
		990 335	963 653
Total des participations comptabilisées à la valeur de consolidation		1 162 207	1 131 724
Fonds de placement			
Autres placements		3 733	203 895
Valeur de rachat de polices d'assurance vie ²⁾		21 208	17 823
		36 367	37 779
		1 223 515	1 391 221
Présentation au bilan			
Placements		1 227 461	1 391 221
Autres éléments du passif à long terme		(3 946)	—
		1 223 515	1 391 221

¹⁾ Il s'agit des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3, Société en nom collectif et du parc éolien de la Seigneurie de Beupré 4, S.E.N.C.

²⁾ Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES SATELLITES

- (a) Au cours de l'exercice 2020, par l'entremise de GMP, Énergir, s.e.c. a investi un montant de 10 574 \$ (7 939 \$ US) dans Transco, augmentant ainsi son niveau de participation de 75,7 % à 77,0 %. Au cours de l'exercice 2019, Énergir, s.e.c. a investi un montant de 23 671 \$ (17 900 \$ US) dans Transco et Transco a racheté pour 1 984 \$ (1 500 \$ US) de parts à Énergir, s.e.c. Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires à 100 % des coentreprises et des satellites qui sont comptabilisées à la valeur de consolidation par Énergir, s.e.c. :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2020	2019
État des résultats		
Revenus	635 709	633 114
Bénéfice net	255 526	244 790
Bilan		
Actif à court terme	185 953	170 965
Actif à long terme	3 555 534	3 344 010
Passif à court terme	276 319	253 059
Passif à long terme	1 762 056	1 588 080

FONDS DE PLACEMENT

Au 30 septembre 2020, les fonds de placement sont constitués principalement de fonds en fiducie que GMP détient par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (« VYNPC »), relativement à sa quote-part de l'obligation de mise hors service de la centrale nucléaire Millstone.

Au 30 septembre 2019, les fonds de placement incluait également des fonds en fiducie détenus par VYNPC relativement à l'élimination de combustible nucléaire irradié. En juin 2020, les sommes investies dans ce fonds de placement ont été utilisées afin de payer les frais du Department of Energy (« DOE ») des États-Unis pour l'élimination du combustible nucléaire utilisé avant le 7 avril 1983. Pour plus de détails, se référer à la note 15.

VYNPC classe les titres détenus dans le fonds de placement relié à la mise hors service de la centrale nucléaire Millstone dans la catégorie des titres détenus à la juste valeur. Le solde en fiducie comprend des gains nets non réalisés de 1 075 \$ au 30 septembre 2020 (gains nets non réalisés de 2 299 \$ au 30 septembre 2019), qui sont comptabilisés à titre d'APR puisque tout gain ou perte réalisés donneront lieu à un ajustement ultérieur des tarifs.

Le coût et la juste valeur des placements à long terme dans le fonds de placement relié à l'obligation de mise hors service aux 30 septembre 2020 et 2019 se présentaient comme suit :

	2020		2019	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations du Trésor américain	—	—	124 566	125 725
Obligations municipales	—	—	29 845	29 950
Obligations de sociétés et autres obligations	—	—	38 858	39 015
Titres de participations	2 092	3 135	2 195	3 060
Fonds commun de placement à revenu fixe	558	590	555	568
Fonds du marché monétaire	8	8	5 577	5 577
	2 658	3 733	201 596	203 895

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements qui comportaient des pertes non réalisées qui ne sont pas considérées comme durables, regroupées par catégorie et en fonction de la période au cours de laquelle ces titres particuliers affichaient des pertes non réalisées continues aux 30 septembre 2020 et 2019 :

	2020					
	12 mois et moins		Plus de 12 mois		Total des placements affichant des pertes non réalisées	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Obligations du Trésor américain	—	—	—	—	—	—
Obligations municipales	—	—	—	—	—	—
Obligations de sociétés et autres	201	(24)	101	(21)	302	(45)
	201	(24)	101	(21)	302	(45)
	2019					
	12 mois et moins		Plus de 12 mois		Total des placements affichant des pertes non réalisées	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Obligations du Trésor américain	31 602	(17)	—	—	31 602	(17)
Obligations municipales	5 277	(21)	9 259	(30)	14 536	(51)
Obligations de sociétés et autres	5 220	(15)	2 928	(13)	8 148	(28)
	42 099	(53)	12 187	(43)	54 286	(96)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, les gains et pertes réalisés relativement au fonds de placement relié à l'obligation de mise hors service totalisaient respectivement 1 935 \$ et 66 \$ (259 \$ et 353 \$ pour l'exercice 2019), pour un produit total tiré de la vente de 1 053 \$ (173 329 \$ en 2019). Ces gains et pertes réalisés sont comptabilisés à la rubrique Frais financiers et autres à l'état consolidé des résultats. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours des exercices 2020 et 2019 relativement aux placements, car aucune diminution de leur juste valeur au marché les ramenant potentiellement à une valeur inférieure à leur coût n'a été considérée comme durable.

11. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

EDDV CONSOLIDÉES

En vertu des ententes de partenariat relatives aux entités suivantes, Énergir, s.e.c. a le pouvoir de diriger et de contrôler directement l'ensemble des activités de ces entités, dont celles qui influencent le plus la performance, et a l'obligation d'absorber les pertes et le droit de recevoir les bénéfices. Par conséquent, ces entités sont considérées comme des EDDV dont Énergir, s.e.c. est la principale bénéficiaire.

GMP

GMP VT Solar LLC (« GMP Solar »)

GMP Solar construit, exploite et maintient cinq parcs solaires dans l'État du Vermont. En mai 2016, une entente de contribution en capital a été signée avec un investisseur afin qu'il finance une partie des parcs solaires pour un montant de 20 264 \$ US. Le solde du projet a été financé par GMP pour un montant de 41 990 \$ US.

GMP VT Microgrid LLC (« GMP Microgrid »)

GMP Microgrid construit, exploite et maintient trois projets de production et de stockage d'énergie solaire dans l'État du Vermont. En juillet 2019, une entente de contribution en capital a été signée avec un investisseur afin qu'il finance en partie les projets pour un montant de 35 025 \$ US. Le solde a été financé par GMP pour un montant de 14 295 \$ US.

Standard Solar

Solar I Partnership, LLC (« Solar 1 »)

Au cours de l'exercice 2018, Standard Solar a signé une entente avec un investisseur afin de financer des parcs solaires. L'entente prévoit un investissement total d'environ 35 000 \$ US dans Solar 1, dont 14 000 \$ US par l'investisseur.

SSI MN Tranche 1, LLC (« SSI MN T1 »), SSI MN Tranche 2, LLC (« SSI MN T2 »), SSI MN Tranche 3, LLC (« SSI MN T3 ») et SSI Tranche 1, LLC (« SSI T1 »)

Au cours de l'exercice 2019, Standard Solar a signé des ententes avec un autre investisseur afin de financer d'autres parcs solaires. L'entente prévoit un investissement total d'environ 67 000 \$ US dans SSI MN T1 et SSI T1, constitué de contributions de capital totalisant environ 14 100 \$ US par Standard Solar et de contributions de capital totalisant environ 20 600 \$ US et de dettes totalisant 32 300 \$ US par l'investisseur.

En octobre 2019, Standard Solar a signé une entente avec ce même investisseur afin de financer d'autres parcs solaires. L'entente prévoit un investissement total d'environ 29 400 \$ US dans SSI MN T3, constitué d'une contribution de capital d'environ 6 400 \$ US par Standard Solar et d'une contribution de capital d'environ 9 300 \$ US et d'une dette d'environ 13 700 \$ US par l'investisseur.

En novembre 2019, Standard Solar a signé une entente avec ce même investisseur afin de financer d'autres parcs solaires. L'entente prévoit un investissement total d'environ 14 600 \$ US dans SSI MN T2, constitué d'une contribution de capital d'environ 3 300 \$ US par Standard Solar et d'une contribution de capital d'environ 4 500 \$ US et d'une dette d'environ 6 800 \$ US par l'investisseur.

Le tableau qui suit présente l'information financière attribuable aux EDDV consolidées d'Énergir, s.e.c. :

	2020	2019
Bénéfice net (perte nette)	(1 279)	1 200
Allocation du bénéfice net (perte nette) entre les partenaires ¹⁾ :		
Énergir, s.e.c.	16 238	30 534
Investisseurs	(17 517)	(29 334)
Actifs ²⁾	324 517	291 379
Passifs ³⁾	93 196	67 047

¹⁾ La disproportion de l'allocation du bénéfice net (perte nette) entre les associés s'explique par l'utilisation de la méthode de la LHVC qui tient compte du fait que l'autre associé bénéficie d'avantages fiscaux additionnels à l'extérieur de la structure de l'EDDV.

²⁾ Les actifs sont principalement composés d'immobilisations corporelles.

³⁾ Les passifs représentent principalement des fournisseurs et charges à payer et de la dette.

EDDV NON CONSOLIDÉES

Transco

GMP détient des droits variables dans Transco, une EDDV dont l'activité principale est la transmission d'électricité dans l'État du Vermont. Il a été déterminé que GMP n'est pas la principale bénéficiaire étant donné qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger et de contrôler les activités de Transco qui influencent le plus la performance et le rendement économique de l'entité. Par conséquent, GMP comptabilise son placement dans Transco à la valeur de consolidation à titre de placement dans une société satellite.

GMP fournit à Transco des capitaux et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés. La valeur comptable de l'EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation dans cette EDDV s'établissent à 632 616 \$ US au 30 septembre 2020 (613 535 \$ US au 30 septembre 2019).

12. ÉCARTS D'ACQUISITION

	2020	2019
Solde au début	434 022	423 484
Écart de conversion	2 468	10 538
Solde à la fin	436 490	434 022

Aucune provision pour moins-value n'a été requise pour les exercices 2020 et 2019.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt pondéré (en %) (b)	Échéance	2020	2019
Énergir, s.e.c.	50 000	—	—	—	—
États-Unis (3,27 % en 2019) (a)	306 337	2,80	2021 à 2023	101 542	105 305
Autre (2,95 % en 2019)	6 000	1,78	2021	1 499	2 492
	362 337			103 041	107 797

(a) En janvier 2020, Northern New England Energy Corporation (« NNEEC ») a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant maximal autorisé de 66 595 \$ (50 000 \$ US) jusqu'en janvier 2021. Le solde n'est pas utilisé au 30 septembre 2020.

En avril 2020, GMP a obtenu une facilité de crédit renouvelable secondaire complémentaire d'un montant en capital de 67 880 \$ (50 000 \$ US). Cette facilité porte intérêt à un taux variable correspondant au taux LIBOR majoré de 1,38 % et elle viendra à échéance en avril 2021. Un montant de 1 322 \$ (1 000 \$ US) est utilisé au 30 septembre 2020.

En avril 2020, Noverco Inc. (« Noverco »), l'actionnaire d'Énergir inc., a octroyé à Standard Solar une facilité de crédit d'un montant en capital maximal de 101 820 \$ (75 000 \$ US). Cette facilité porte intérêt à un taux variable correspondant au taux LIBOR majoré de 4,50 % et elle viendra à échéance en avril 2021. Un montant de 53 276 \$ (40 000 \$ US) est utilisé au 30 septembre 2020.

En juin 2020, VGS a remboursé sa facilité de crédit venant à échéance dont l'emprunt maximal autorisé était de 74 668 \$ (55 000 \$ US), et elle a conclu une nouvelle convention de crédit pour le même montant maximal, laquelle viendra à échéance en juin 2023. Cette facilité porte intérêt à un taux variable correspondant au taux LIBOR majoré de 0,58 %. Un montant de 46 944 \$ (35 239 \$ US) est utilisé au 30 septembre 2020.

(b) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux LIBOR ou le coût des fonds de la banque, majorés selon les modalités de ces facilités.

14. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré (en %)	Échéance	2020	2019
Énergir, s.e.c.				
Obligations de première hypothèque (5,06 % en 2019) (a)	4,69	2021 à 2047	1 425 000	1 225 000
Billets garantis de premier rang (560 000 \$ US) (a)	4,12	2022 à 2048	745 864	741 496
Crédit à terme, garanti (1,96 % en 2019) (a), (e)	0,22	2024	365 645	366 706
			2 536 509	2 333 202
Filiales américaines				
Obligations de première hypothèque (779 500 \$ US en 2020 et 749 830 \$ US en 2019) (4,85 % en 2019) (b)	4,74	2021 à 2050	1 038 216	992 850
Billets de premier rang, non garantis (218 000 \$ US en 2020 et 219 000 \$ US en 2019) (4,79 % en 2019)	4,78	2022 à 2046	290 354	289 978
Prêts à terme garantis de premier rang (76 090 \$ US en 2020 et 32 098 \$ US en 2019) (c) (5,03 % en 2019)	4,39	2025 à 2026	101 345	42 501
Crédit à terme, non garanti (141 906 \$ US en 2020 et 125 989 \$ US en 2019) (2,75 % en 2019) (b) (e)	0,83	2022	189 005	166 822
			1 618 920	1 492 151
Autres				
Crédits à terme, garantis (3,69 % en 2019) (d), (e)	2,36	2021 à 2025	12 530	12 480
			4 167 959	3 837 833
Obligations découlant de cessions-baux (c)			86 302	12 071
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			(21 690)	(16 113)
			4 232 571	3 833 791
Échéances courantes			199 585	117 426
			4 032 986	3 716 365

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont comme suit pour la dette à long terme excluant les obligations découlant de cessions-baux :

2021	196 932
2022	445 537
2023	7 051
2024	393 919
2025	283 745
Par la suite	2 840 775

Les versements minimaux annuels incluant capital et intérêts exigibles en vertu des obligations découlant de cessions-baux s'échelonnent comme suit :

2021	2 653
2022	5 091
2023	4 689
2024	4 112
2025	4 073
Par la suite	33 642

- (a) Pour les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 \$, Énergir inc. a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Énergir, s.e.c. à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Énergir, s.e.c. en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 \$ et les billets garantis de premier rang sont garantis par Énergir, s.e.c. en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles présents et futurs d'Énergir, s.e.c. et d'Énergir inc. situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs d'Énergir, s.e.c.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré d'Énergir inc., selon les modalités prévues aux actes de fiducie. En vertu des ententes entre Énergir inc. et Énergir, s.e.c. à l'égard des obligations des différentes séries, Énergir, s.e.c. s'est engagée à en effectuer le remboursement directement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient qu'Énergir, s.e.c. n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi d'Énergir, s.e.c. excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5 sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi qu'Énergir, s.e.c. ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi d'Énergir, s.e.c. excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi, calculé selon les modalités des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme d'Énergir, s.e.c., sur la base des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c., se situe à 54,4 % au 30 septembre 2020 et à 52,9 % au 30 septembre 2019.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2020 et 2019, le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés d'Énergir, s.e.c., est de 3,36 fois et de 3,71 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Énergir, s.e.c. dans des activités non réglementées liées à l'énergie et dans des activités non liées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2020 et 2019, les actifs détenus par Énergir, s.e.c. dans ces activités représentent respectivement 8,14 % et 8,12 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non liées à l'énergie, les intérêts détenus par Énergir, s.e.c. dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2020 et 2019, Énergir, s.e.c. ne détient aucun intérêt dans ces activités.

En avril 2019, Énergir inc. a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'en mars 2024. Les modalités de la convention de crédit originale demeurent inchangées. Les sommes empruntées en vertu de cette convention de crédit sont prêtées à Énergir, s.e.c. à des conditions similaires.

En juin 2019, Énergir, s.e.c. a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 100 000 \$.

En avril 2020, Énergir inc. a émis, par voie de placement privé, des obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 300 000 \$. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 2,10 % et

viendront à échéance en avril 2027. Le produit de cette émission a été prêté simultanément à Énergir, s.e.c. à des conditions similaires.

En mai 2020, Énergir, s.e.c. a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 100 000 \$.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 193 695 \$ (145 427 \$ US) au 30 septembre 2020 et 156 588 \$ (118 260 \$ US) au 30 septembre 2019.

- (b) En décembre 2018, GMP a émis des obligations de première hypothèque pour un montant en capital de 27 274 \$ (20 000 \$ US). Ces obligations viendront à échéance en décembre 2048 et portent intérêt aux taux annuels de 4,20 %.

En juin 2019, GMP a émis par voie de placement privé des obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 117 855 \$ (90 000 \$ US), soit une série de 65 475 \$ (50 000 \$ US) et une série de 52 380 \$ (40 000 \$ US). Ces séries d'obligations viendront à échéance respectivement en juin 2034 et 2039 et portent intérêt aux taux annuels de 3,79 % et de 3,95 %, respectivement.

En novembre 2019, la facilité de crédit de GMP a été amendée afin d'augmenter le montant minimum autorisé de 186 466 \$ (140 000 \$ US) à 199 785 \$ (150 000 \$ US).

En décembre 2019, GMP a émis des obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 52 000 \$ (40 000 \$ US), soit une série de 19 500 \$ (15 000 \$ US) et une série de 32 500 \$ (25 000 \$ US). Ces séries d'obligations viendront à échéance, respectivement, en décembre 2034 et en décembre 2049, et elles portent intérêt aux taux annuels de 3,01 % et de 3,53 %, respectivement.

En septembre 2020, GMP a remboursé une série d'obligations de première hypothèque d'un montant de 11 987 \$ (9 000 \$ US).

La totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP exige le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 363 127 \$ (269 903 \$ US) des bénéficiaires non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2020 comparativement à 309 512 \$ (233 154 \$ US) au 30 septembre 2019. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

- (c) Au cours de l'exercice 2019, Standard Solar a conclu deux ententes de prêts à terme garantis de premier rang aux montants de 27 020 \$ (20 406 \$ US) et de 15 481 \$ (11 692 \$ US), qui viendront à échéance en juin 2025. Standard Solar a contracté des accords de crédit croisé, fixant les taux d'intérêt annuels à 4,98 % et 5,12 %, respectivement.

Au cours de l'exercice 2019, Standard Solar a conclu deux ententes de cession-bail aux montants de 8 040 \$ (6 072 \$ US) et 3 926 \$ (2 965 \$ US) pour lesquelles des parcs solaires ont été vendus et immédiatement loués. Ces ententes viendront à échéance en mai 2039 et septembre 2034 et portent intérêt aux taux implicites de 4,98 % et 4,36 %, respectivement. Puisque les cessions ne répondent pas aux critères d'une vente, Standard Solar continue de comptabiliser l'actif et les montants reçus sont comptabilisés comme un arrangement financier.

En octobre et en novembre 2019, Standard Solar a conclu deux ententes de prêts à terme garantis de premier rang échéant en décembre 2025 d'un montant de 15 672 \$ (12 065 \$ US) et de 10 947 \$ (8 428 \$ US), respectivement. Standard Solar a contracté des accords de crédit croisé, fixant les taux d'intérêt annuels à 3,94 % et à 4,13 %, respectivement.

En septembre 2020, Standard Solar a conclu une entente de prêt à terme garanti de premier rang échéant en septembre 2026 d'un montant de 33 191 \$ (24 920 \$ US). Standard Solar a contracté un accord de crédit croisé, fixant le taux d'intérêt à 3,95 %.

Au cours de l'exercice 2020, Standard Solar a conclu des ententes de cession-bail totalisant 96 039 \$ (72 107 \$ US) en vertu desquelles des parcs solaires ont été vendus et immédiatement loués. Ces ententes viendront à échéance entre novembre 2029 et juillet 2035, et elles portent intérêt au taux implicite de 3,98 %.

- (d) Le montant maximum autorisé des facilités de crédit à terme garanties par des hypothèques de premier rang des autres filiales d'Énergir, s.e.c. est de 48 250 \$.
- (e) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les modalités des conventions de crédit. Ces emprunts sont présentés à long terme lorsqu'Énergir, s.e.c. a l'intention et la capacité de les refinancer pour une période supérieure à un an.

Aux 30 septembre 2020 et 2019, Énergir, s.e.c. et ses filiales respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais liés au financement de 1 834 \$ et de 2 051 \$ pour les exercices 2020 et 2019, respectivement.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	2020	2019
Passifs liés aux régimes de RPD (note 19)	374 062	344 663
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 19)	190 493	151 345
Passifs liés à la rémunération différée de GMP et de VGS	10 369	10 432
Passifs liés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (a)	4 141	4 411
Passif lié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (b)	—	202 320
Dépôts de clients	28 589	35 987
Obligations découlant des contrats de location-exploitation ¹⁾	44 805	—
Autres	64 501	22 364
	716 960	771 522

¹⁾ Les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation ont été comptabilisés à la rubrique Autres actifs à long terme.

- (a) Certaines filiales situées aux États-Unis, conjointement avec d'autres entreprises, ont été déclarées potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par GMP et VGS ont fait l'objet d'ententes avec la VPUC selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès de la VPUC.

- (b) Ce passif découle de la *Nuclear Waste Policy Act of 1982*, une loi fédérale de sécurité nationale des États-Unis exigeant la décontamination permanente des déchets hautement radioactifs. Ce montant devait être payé au DOE, et il a été établi en 1983 selon un montant fixe pour le combustible nucléaire utilisé avant 1983, majoré d'intérêts correspondant au taux des bons du Trésor des États-Unis de 13 semaines, composés trimestriellement. En juin 2020, VYNPC a obtenu les approbations de la DOE pour le règlement de ce passif, qui se chiffrait à 212 600 \$ (153 400 \$ US). Pour s'acquitter de cette obligation, VYNPC a utilisé de l'encaisse disponible et le produit de la cession de ses placements dans la fiducie d'élimination du combustible nucléaire irradié d'une valeur de 211 600 \$ (152 700 \$ US) qui étaient détenus à cette fin.

16. CAPITAL

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2020	2019
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	171 788	171 796

En décembre 2019, Énergir, s.e.c. a racheté, de l'un de ses associés, 8 551 parts d'une valeur comptable de 66 \$ pour un montant total de 195 \$.

La Convention de société en commandite prévoit qu'Énergir, s.e.c. distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

17. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2019	281 833	(179 575)	(21 566)	(10 994)	(7 302)	62 396
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	10 700	(4 460)	(2 151)	(4 336)	(5 878)	(6 125)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 063	447	1 942	3 452
	<u>10 700</u>	<u>(4 460)</u>	<u>(1 088)</u>	<u>(3 889)</u>	<u>(3 936)</u>	<u>(2 673)</u>
Solde au 30 septembre 2020	<u>292 533</u>	<u>(184 035)</u>	<u>(22 654)</u>	<u>(14 883)</u>	<u>(11 238)</u>	<u>59 723</u>

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2018	240 122	(160 958)	(20 778)	(3 680)	(1 551)	53 155
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	41 711	(18 617)	(1 846)	(7 433)	(6 951)	6 864
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 058	119	1 200	2 377
	<u>41 711</u>	<u>(18 617)</u>	<u>(788)</u>	<u>(7 314)</u>	<u>(5 751)</u>	<u>9 241</u>
Solde au 30 septembre 2019	<u>281 833</u>	<u>(179 575)</u>	<u>(21 566)</u>	<u>(10 994)</u>	<u>(7 302)</u>	<u>62 396</u>

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 30 septembre	
	2020	2019
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	(23 885)	13 165
Stocks	(15 593)	(8 775)
Frais payés d'avance	(13 654)	(3 126)
Fournisseurs et charges à payer	(2 020)	(797)
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	97	(1 714)
	(55 055)	(1 247)
Autres informations sur les éléments de trésorerie :		
Intérêts payés	168 737	165 787
Impôts payés	1 687	6 127

Les clients et autres débiteurs incluent un montant de 15 800 \$ au 30 septembre 2020 relativement à des subventions à recevoir pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (2 900 \$ au 30 septembre 2019). Les clients et autres débiteurs incluent également un montant de 2 183 \$ au 30 septembre 2020 relativement au montant à recevoir des associés sans contrôle pour leur apport de capital (10 140 \$ au 30 septembre 2019). Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 83 708 \$ au 30 septembre 2020 relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles (63 153 \$ au 30 septembre 2019). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées dans les états consolidés des flux de trésorerie.

En juin 2020, VYNPC a payé un montant de 212 600 \$ (153 400 \$ US) lié à l'élimination du combustible nucléaire irradié et des déchets hautement radioactifs. Ce paiement est reflété à l'état consolidé des flux de trésorerie, dans les activités d'exploitation à la rubrique Remboursement de l'obligation liée à l'élimination du combustible nucléaire irradié. Les produits de disposition des placements dans la fiducie pour une valeur de 211 600 \$ (152 700 \$ US) sont reflétés à l'état consolidé des flux de trésorerie, dans les activités d'investissements à la rubrique Produit tiré de la vente d'un placement de portefeuille.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Énergir, s.e.c. offre des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 4 443 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 et à 3 951 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Pour leur part, les régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Énergir, s.e.c.	31 décembre 2018	31 décembre 2021
Gaz Métro Plus	31 décembre 2018	31 décembre 2021
GMP	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
VGS	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021

Énergir, s.e.c. procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance vie à la presque totalité de ses salariés, à leurs conjoints et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des coûts non comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la DaQ.

COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus dans les autres éléments de passif à long terme des bilans consolidés aux 30 septembre 2020 et 2019.

	2020	2019	2020	2019
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Variation des obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début	1 413 613	1 185 320	207 711	169 763
Coût des services rendus	44 515	31 263	6 800	5 561
Intérêts débiteurs	39 603	43 953	5 916	6 339
Cotisations des salariés	7 210	6 776	1 337	1 341
Cotisations autres et transferts des employés	3 500	5 163	—	—
Prestations versées	(62 516)	(61 106)	(7 479)	(7 369)
Pertes actuarielles	42 135	194 194	33 121	30 833
Incidence des fluctuations du taux de change	749	8 050	327	1 243
Solde à la fin	1 488 809	1 413 613	247 733	207 711
Variation des actifs des régimes, à la juste valeur				
Solde au début	1 068 950	1 018 908	61 233	58 001
Rendement réel des actifs des régimes	38 027	62 014	5 468	4 325
Cotisations de l'employeur	59 825	31 066	3 871	3 447
Cotisations des salariés	7 210	6 776	1 337	1 341
Cotisations autres et transferts des employés	3 500	5 163	—	—
Prestations versées	(62 516)	(61 106)	(7 479)	(7 369)
Incidence des fluctuations du taux de change	(249)	6 129	329	1 488
Solde à la fin	1 114 747	1 068 950	64 759	61 233
Situation de capitalisation - déficit des régimes	(374 062)	(344 663)	(182 974)	(146 478)
Présenté comme suit :				
Autres éléments d'actif à long terme	—	—	7 519	4 867
Autres éléments du passif à long terme	(374 062)	(344 663)	(190 493)	(151 345)
	(374 062)	(344 663)	(182 974)	(146 478)

ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2020 et 2019.

Catégories d'actifs	Ventilation cible (en %)	Pourcentage des actifs des régimes (en %)	
		2020	2019
Titres à revenu fixe	41,0	42,3	42,5
Titres de participation	59,0	57,7	57,5
	100,0	100,0	100,0

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur.

Catégories d'actifs	30 septembre 2020				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 633	—	—	—	36 633
Placements en actions	72 196	18 188	—	—	90 384
Placements en obligations	95 817	108 543	—	—	204 360
Parts de fonds communs de placement	80 600	570 880	—	203 399	854 879
Autres ¹⁾	(6 750)	—	—	—	(6 750)
	278 496	697 611	—	203 399	1 179 506

Catégories d'actifs	30 septembre 2019				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 615	—	—	—	29 615
Placements en actions	74 540	17 147	—	—	91 687
Placements en obligations	102 490	97 787	—	—	200 277
Parts de fonds communs de placement	58 977	578 016	—	178 190	815 183
Autres ¹⁾	(6 579)	—	—	—	(6 579)
	259 043	692 950	—	178 190	1 130 183

¹⁾ Les actifs de la catégorie Autres sont constitués de sommes à recevoir de 3 252 \$ (673 \$ en 2019) et de charges à payer de 10 002 \$ (7 252 \$ en 2019) nécessaires pour l'administration des actifs des régimes. Ces actifs sont évalués au coût.

COMPOSANTES DU COÛT NET AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût net au titre des prestations projetées pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR :

	Exercices clos les 30 septembre			
	2020	2019	2020	2019
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	44 515	31 263	6 800	5 561
Intérêts débiteurs	39 603	43 953	5 916	6 339
Rendement prévu des actifs des régimes	(63 054)	(61 298)	(4 044)	(3 869)
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s net(te)s	26 917	10 674	2 038	(66)
Amortissement des coûts des services passés	299	180	163	—
Coût net	48 280	24 772	10 873	7 965
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de la DaQ ¹⁾	18 612	(94)	2 854	(4 049)
Coût constaté	29 668	24 866	8 019	12 014

¹⁾ Le coût (revenu) non constaté provenant de la DaQ correspond à l'écart entre le coût constaté à l'état consolidé des résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi selon la méthode actuarielle pour la DaQ. Cet écart est comptabilisé à titre d'APR.

PRÉSENTATION DU COÛT CONSTATÉ AUX ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	Exercices clos les 30 septembre			
	2020	2019	2020	2019
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Exploitation et entretien	33 130	33 150	5 769	6 252
Frais financiers et autres	(3 462)	(8 284)	2 250	5 762
Coût constaté	29 668	24 866	8 019	12 014

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2020	2019	2020	2019
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Solde au début	(9 832)	(3 887)	(1 162)	207
Pertes actuarielles nettes survenues au cours de l'exercice	(3 361)	(6 064)	(975)	(1 369)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	404	119	43	—
Variation des autres éléments du résultat étendu	(2 957)	(5 945)	(932)	(1 369)
Solde à la fin	(12 789)	(9 832)	(2 094)	(1 162)

COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ¹⁾

	Exercices clos les 30 septembre			
	2020	2019	2020	2019
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Gains actuariels nets	402 119	357 504	54 651	25 361
Coût des services passés	138	308	1 019	1 182
Première application des PCGR des États-Unis	(41 176)	(43 750)	69 535	73 881
Acquisition d'entreprise	37 657	41 271	5 949	6 520
Écarts budgétaires	34 326	9 823	(18 207)	(24 617)
Total des actifs réglementaires nets	433 064	365 156	112 947	82 327

¹⁾ Se référer à la note 5 pour plus de détails sur ces APR.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	Régimes de RPD	Régimes d'ACR
Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :		
2021	30 313	4 417
Versements de prestations prévus :		
2021	58 552	7 244
2022	60 772	7 561
2023	60 454	7 816
2024	60 489	8 085
2025	62 033	8 407
2026-2030	312 500	44 856

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2020	2019	2020	2019
	Régimes de RPD (en %)	Régimes de RPD (en %)	Régimes d'ACR (en %)	Régimes d'ACR (en %)
Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure				
Taux d'actualisation	2,76	2,91	2,92	2,94
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75	2,75	2,75
Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,09	3,71	3,09	3,72
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	6,08	5,80	6,65	6,65
Taux de croissance de la rémunération	2,89	2,75	2,75	2,75

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2021 pour certains régimes d'ACR sont de 5,3 % pour la DaQ et 6,5 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,6 % en 2041 pour la DaQ et jusqu'à 5,0 % en 2026 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite.

20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2020	2019
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	238 695	218 993
Impôts exigibles	1 777	4 586
Impôts reportés	30 581	(17 200)
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	<u>32 358</u>	<u>(12 614)</u>

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre le taux d'impôt statutaire et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2020	2019
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	238 695	218 993
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices (en %)	26,5	26,6
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	<u>63 254</u>	<u>58 252</u>
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Bénéfice provenant de sociétés en commandite	(19 720)	(22 395)
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	1 360	2 365
Impôts reportés se rapportant aux activités à tarifs réglementés	(256)	1 048
Crédits d'impôt	(9 825)	(5 987)
Effet de la réforme fiscale américaine (a)	(2 250)	(44 637)
Effet net des éléments non imposables et autres	(205)	(1 260)
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	<u>32 358</u>	<u>(12 614)</u>
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices (en %)	<u>13,6</u>	<u>(5,8)</u>

(a) Les impacts de la réforme fiscale américaine sur les états financiers consolidés d'Énergir, s.e.c. au 30 septembre 2020 sont principalement attribuables aux impôts reportés liés à la portion non incluse dans l'établissement des tarifs ainsi qu'à la réévaluation à la baisse des actifs d'impôts reportés relatifs à des pertes autres qu'en capital reportées non liées aux activités à tarifs réglementés.

Pour les activités à tarifs réglementés des filiales et des satellites américains, les effets de la réforme fiscale américaine ont été constatés majoritairement à titre de passifs réglementaires puisque les impôts exigibles et reportés sont inclus dans l'établissement de leurs tarifs. Au 30 septembre 2020, la réforme américaine a affecté favorablement le bénéfice net attribuable aux associés d'un montant de 2 250 \$ (28 423 \$ en 2019).

Au cours de l'exercice 2019, des changements réglementaires ont entraîné un ajustement à la baisse des sommes à retourner aux clients du secteur du Transport du gaz naturel affectant favorablement le bénéfice net attribuable aux associés de 16 214 \$ au 30 septembre 2019 (nul en 2020).

COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

	2020	2019
Provisions non déductibles	17 786	16 405
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôt reportés	175 858	175 710
Actifs et passifs réglementaires	41 391	43 020
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(344 555)	(336 801)
Avantages sociaux futurs	(7 808)	3 198
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(301 265)	(284 511)
Autres	1 241	467
Passif net d'impôts reportés	<u>(417 352)</u>	<u>(382 512)</u>

Aucune provision pour moins-value n'a été comptabilisée aux 30 septembre 2020 et 2019. Les actifs d'impôts reportés sont principalement composés de pertes autres qu'en capital reportées qui ont été réalisées par les filiales d'Énergir, s.e.c. Celles-ci jugent qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 470 517 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2027 et 2040 compte tenu des renversements des écarts temporaires imposables et des revenus imposables futurs.

Énergir, s.e.c. et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 66 150 \$ au 30 septembre 2020 et de 58 200 \$ au 30 septembre 2019. En contrepartie d'une partie de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 63 303 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2020 (59 005 \$ au 30 septembre 2019) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Provisions non déductibles	9 052	11 697
Actifs et passifs réglementaires	(16 761)	(15 850)
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(63 361)	(58 954)
Avantages sociaux futurs	5 491	4 439
Autres	(571)	468
Passif net d'impôts reportés	<u>(66 150)</u>	<u>(58 200)</u>

21. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion d'Énergir, s.e.c. et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

Distribution d'énergie : Ce secteur englobe les activités reliées à la DaQ ainsi que les activités reliées à la distribution d'électricité et de gaz naturel au Vermont (GMP et VGS). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

Transport de gaz naturel : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations qu'Énergir, s.e.c. détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc., à titre de mandataire de Société en commandite Gazoduc TQM, Corporation Champion Pipe Line Limitée et PNGTS.

Production d'énergie : Ce secteur englobe les activités à tarifs non réglementés de production d'énergie liées aux projets éoliens sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré et aux projets solaires de Standard Solar.

Services énergétiques, entreposage et autres : Ce secteur regroupe les activités commerciales non réglementées d'Énergir, s.e.c., incluant notamment celles liées à la vente de gaz naturel liquéfié comme carburant ou produit énergétique, à la production et à la transmission d'énergie à partir d'une centrale thermique et aux services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel. Ce secteur englobe aussi les résultats découlant de la participation dans les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz.

Affaires corporatives : Ce secteur englobe toutes les autres activités d'Énergir, s.e.c. qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

Exercice clos le 30 septembre 2020

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel ¹⁾	Production d'électricité ¹⁾	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	DaQ	Vermont ¹⁾	Total					
Revenus provenant de clients externes	1 309 114	1 174 160	2 483 274	—	20 723	65 333	—	2 569 330
Revenus intersectoriels	21 438	—	21 438	4 051	—	1 187	(26 676)	—
Total des revenus	1 330 552	1 174 160	2 504 712	4 051	20 723	66 520	(26 676)	2 569 330
Coûts directs	761 483	703 058	1 464 541	—	8 106	3 539	—	1 476 186
Coûts directs intersectoriels	4 051	—	4 051	—	—	21 438	(25 489)	—
Total des coûts directs	765 534	703 058	1 468 592	—	8 106	24 977	(25 489)	1 476 186
Marge bénéficiaire brute	565 018	471 102	1 036 120	4 051	12 617	41 543	(1 187)	1 093 144
Frais d'exploitation et d'entretien	264 701	240 117	504 818	2 429	20 987	31 296	9 648	569 178
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	(101 303)	(101 303)	(37 851)	(19 908)	(4 049)	20	(163 091)
Amortissement	140 477	115 546	256 023	720	11 761	9 573	—	278 077
Intérêts sur la dette à long terme	45 782	57 436	103 218	304	5 777	220	51 856	161 375
Frais financiers et autres, montant net	2 632	3 913	6 545	214	71	916	1 164	8 910
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	111 426	155 393	266 819	38 235	(6 071)	3 587	(63 875)	238 695
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	—	36 119	36 119	9 735	(6 062)	532	(7 966)	32 358
Bénéfice net (perte nette)	111 426	119 274	230 700	28 500	(9)	3 055	(55 909)	206 337
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	111 426	126 772	238 198	28 500	97	4 505	(55 909)	215 391
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(7 498)	(7 498)	—	(106)	(1 450)	—	(9 054)
Acquisition d'immobilisations corporelles	210 449	156 072	366 521	2 392	254 477	11 542	—	634 932
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	859 067	859 067	228 400	—	76 152	2 534	1 166 153
Immobilisations corporelles	2 344 359	2 341 931	4 686 290	21 804	555 281	195 843	—	5 459 218
Écarts d'acquisition	—	398 066	398 066	273	23 409	14 742	—	436 490
Actif total	3 386 985	4 214 921	7 601 906	274 242	676 915	331 307	(35 202)	8 849 168

¹⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont, celles de transport de PNGTS et celles de production d'électricité de Standard Solar sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités d'Énergir, s.e.c. le sont au Canada.

Exercice clos le 30 septembre 2019

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel ¹⁾	Production d'électricité ¹⁾	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	DaQ	Vermont ¹⁾	Total					
Revenus provenant de clients externes	1 538 264	1 102 299	2 640 563	—	6 974	72 848	—	2 720 385
Revenus intersectoriels	23 691	—	23 691	5 706	—	1 151	(30 548)	—
Total des revenus	1 561 955	1 102 299	2 664 254	5 706	6 974	73 999	(30 548)	2 720 385
Coûts directs	959 825	729 501	1 689 326	—	6 784	8 045	—	1 704 155
Coûts directs intersectoriels	5 706	—	5 706	—	—	23 691	(29 397)	—
Total des coûts directs	965 531	729 501	1 695 032	—	6 784	31 736	(29 397)	1 704 155
Marge bénéficiaire brute	596 424	372 798	969 222	5 706	190	42 263	(1 151)	1 016 230
Frais d'exploitation et d'entretien	261 349	226 847	488 196	3 504	15 282	29 052	13 640	549 674
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	(95 731)	(95 731)	(35 472)	(16 951)	(3 136)	84	(151 206)
Amortissement	157 244	71 737	228 981	686	3 644	9 089	—	242 400
Intérêts sur la dette à long terme	48 452	56 170	104 622	366	166	168	51 994	157 316
Frais financiers et autres, montant net	(4 672)	3 860	(812)	114	66	(553)	238	(947)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	134 051	109 915	243 966	36 508	(2 017)	7 643	(67 107)	218 993
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	—	(1 503)	(1 503)	(5 550)	2 935	820	(9 316)	(12 614)
Bénéfice net (perte nette)	134 051	111 418	245 469	42 058	(4 952)	6 823	(57 791)	231 607
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	134 051	120 518	254 569	42 058	7 160	9 676	(57 791)	255 672
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(9 100)	(9 100)	—	(12 112)	(2 853)	—	(24 065)
Acquisition d'immobilisations corporelles	158 409	197 523	355 932	573	192 438	23 297	—	572 240
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	828 762	828 762	222 771	3 039	73 973	3 179	1 131 724
Immobilisations corporelles	2 239 281	2 264 234	4 503 515	20 137	294 048	195 385	—	5 013 085
Écarts d'acquisition	—	395 735	395 735	273	23 272	14 742	—	434 022
Actif total	3 219 379	4 264 221	7 483 600	251 403	395 822	325 291	(19 248)	8 436 868

¹⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont, celles de transport de PNGTS et celles de production d'électricité de Standard Solar sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités d'Énergir, s.e.c. le sont au Canada.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Intragaz a fourni des services d'entreposage de gaz naturel à la DaQ, présentés à titre de coûts directs dans l'état consolidé des résultats, totalisant 17 925 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (16 802 \$ en 2019).

Transco a fourni des services de transmission d'électricité à GMP, présentés à titre de coûts directs dans l'état consolidé des résultats, totalisant 35 875 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (47 504 \$ en 2019).

Enbridge Gas Inc. a fourni des services d'entreposage et de transport de gaz naturel à la DaQ, présentés à titre de coûts directs dans l'état consolidé des résultats, totalisant 35 269 \$ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (36 720 \$ en 2019).

Au 30 septembre 2020, la facilité de crédit de Standard Solar payable à Noverco se chiffrait à 53 276 \$ (40 000 \$ US). Les intérêts relatifs à cette facilité de crédit comptabilisés dans les états consolidés des résultats d'Énergir, s.e.c. se sont établis à 547 \$ pour l'exercice 2020.

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Énergir inc., a prêté des sommes à Énergir, s.e.c. et garantit certains de ses engagements. Se référer aux notes 14 et 25 pour plus de détails.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Pour ses fonds de placement, Énergir, s.e.c. applique la mesure de simplification lui permettant d'évaluer son placement à la valeur liquidative.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt dont Énergir, s.e.c. pourrait s'être prévalu à la date des bilans consolidés pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme, ayant une valeur comptable de 4 232 571 \$, s'établissait à 4 977 217 \$ au 30 septembre 2020 (3 833 791 \$ et 4 454 716 \$, respectivement, au 30 septembre 2019).

La juste valeur correspond à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à un moment précis et elle peut être modifiée au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants qu'Énergir, s.e.c. estimerait recevoir aux règlements de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date de clôture. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date de clôture. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Énergir, s.e.c. et à ses filiales ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

La contrepartie des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie est comptabilisée à titre d'APR aux bilans consolidés. Ainsi, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé dans les résultats ni dans les autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2020		30 septembre 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Accords de crédit croisé	—	5 847	—	2 267
Contrats de change à terme	—	36	—	—
Total	—	5 883	—	2 267
Instruments dérivés non désignés comme couverture				
Contrats de change à terme	—	217	408	76
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	2 349	84	30	1 747
Instruments liés à l'électricité :				
Contrats d'achat d'électricité	1 495	22 484	4 278	25 977
Contrats d'échange à prix fixe de capacité	—	2 334	—	3 676
Total	3 844	25 119	4 716	31 476
Total des instruments dérivés	3 844	31 002	4 716	33 743
Portions présentées au bilan consolidé				
Court terme	3 844	8 338	3 896	13 495
Long terme	—	22 664	820	20 248
Total	3 844	31 002	4 716	33 743

Les montants nominaux des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2020	30 septembre 2019
Accords de crédit croisé (en milliers de dollars)	52 595	42 133
Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	1 399	8 335
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :		
Contrats d'échange à prix fixe	5 668	5 644
Instruments liés à l'électricité :		
Contrats d'achat d'électricité (en milliers de mégawattheures)	1 953	2 616
Contrats d'échange à prix fixe de capacité (en mégawatts)	800	2 000

Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dérivés

Au 30 septembre 2020, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés a été évaluée selon le niveau 2, à l'exception de certains contrats d'achat d'électricité. Les transferts du niveau 3 au niveau 2 des contrats d'échange à prix fixe de capacité sont attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées pour calculer la juste valeur des contrats d'échange à prix fixe de capacité liés à l'électricité.

Des contrats d'achat d'électricité ont été conclus afin de couvrir une partie des coûts futurs, et l'évaluation de certains de ces contrats est classée au niveau 3, puisque la technique d'évaluation comprend une hypothèse non observable importante concernant les prix à terme du marché de l'électricité. La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 au 30 septembre 2020 a été calculée en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau. Les moyennes pondérées ont été calculées en utilisant la juste valeur relative de chaque contrat :

	Taux sans risque (en %)	Moyenne pondérée du taux sans risque (en %)	Taux d'actualisation (en %)	Volatilité implicite des prix	Prix à terme (en \$ US/kW)	Moyenne pondérée du prix à terme (en \$ US/kW)
Contrats d'achat d'électricité	0,11 à 0,25	0,16	0,65	S.O.	19,22 à 65,90	32,21

La contrepartie des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie est comptabilisée à titre d'APR aux bilans consolidés. Ainsi, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé dans les résultats ni dans les autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur nette des instruments financiers classés au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

	Exercices clos les 30 septembre	
	2020	2019
Solde au début	(13 713)	(7 910)
Variation de la juste valeur liée aux pertes non réalisées	(5 823)	(5 643)
Écarts de conversion des établissements étrangers	764	(160)
Solde à la fin	(18 772)	(13 713)

Comptabilisation des instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les opérations couvertes soient constatées dans les résultats.

24. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour s'assurer que les risques assumés par Énergir, s.e.c. relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration d'Énergir inc. et mises en application par la direction.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, tels que les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel et de l'électricité, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque lié au taux de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des facilités de crédit à terme d'Énergir, s.e.c., libellés en dollars américains, sont désignés comme couvertures d'une portion équivalente d'investissements nets dans des établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains désignée comme couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers. De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des revenus ou à l'achat d'équipements en dollars américains dans Gaz Métro GNL, S.E.C. et au risque de change lié à des transactions de droits d'émission de GES.

VGS, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, car une portion de ses coûts d'approvisionnement de gaz naturel est libellée en dollars canadiens. VGS utilise des contrats de change à terme pour gérer ce risque de change. Puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée à titre d'APR conformément à l'approbation de la VPUC, toute variation du taux de change aurait une incidence sur les APR, et non sur le bénéfice net ou les autres éléments du résultat étendu.

Au 30 septembre 2020, une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact négatif (positif) de 1 660 \$ sur le bénéfice net consolidé et de 42 290 \$ sur le résultat étendu consolidé.

Risque lié au taux d'intérêt

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Énergir, s.e.c. est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Énergir, s.e.c. a recours à des accords de crédit croisé de taux d'intérêt qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur la portion de la dette à long terme à taux variable. Pour la DaQ, en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs de distribution au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs de distribution d'un exercice futur et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur le bénéfice net.

Au 30 septembre 2020, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la baisse d'environ 5 632 \$ sur le bénéfice net consolidé et d'environ 2 172 \$ sur le résultat étendu et une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la hausse d'environ 276 \$ sur le bénéfice net consolidé et d'environ 2 220 \$ sur le résultat étendu.

Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Au Vermont, GMP et VGS bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité. Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu des décisions de la VPUC.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui Énergir, s.e.c. ou l'une de ses filiales effectue des opérations courantes de vente de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, conformément aux conditions des ententes intervenues avec lui, et qu'il en résulte une perte financière. La COVID-19 accroît la possibilité d'un manquement provenant de contreparties. Ainsi, le nombre et la valeur des mauvaises créances et de comptes en souffrance pourraient être accentués. Sur la base des estimations et des hypothèses disponibles, Énergir, s.e.c. a ajusté sa provision pour créances douteuses en conséquence et continue de suivre l'évolution de la situation et des impacts sur le risque de crédit. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif des bilans consolidés.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Moins de 30 jours	178 275	184 605
30 à 60 jours	13 344	8 904
61 à 90 jours	7 094	2 481
Plus de 90 jours	36 908	7 779
	235 621	203 769
Moins : provision pour créances douteuses	11 907	6 964
	223 714	196 805

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2020, Énergir, s.e.c. détient des dépôts de 32 293 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 39 959 \$ au 30 septembre 2019.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Énergir, s.e.c. surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2020, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle d'Énergir, s.e.c., et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit d'Énergir, s.e.c.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergir, s.e.c. ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Énergir, s.e.c. gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande de même que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Énergir, s.e.c. ou par certaines de ses filiales ou coentreprises, permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité d'Énergir, s.e.c. ou de certaines de ses filiales ou coentreprises d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse de leurs notations de crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net d'Énergir, s.e.c.

25. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

En juin 2020, Énergir, s.e.c. a conclu un contrat d'approvisionnement sur 20 ans afin d'accroître sa capacité d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable. Il est prévu que les activités relatives à cette entente débutent en août 2021 et l'engagement maximal d'Énergir, s.e.c. sur la durée du contrat est de 293 018 \$ (220 000 \$ US). Cet engagement est présenté ci-dessous à la rubrique Fourniture d'énergie.

Au 30 septembre 2020, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	261 169	256 051	268 542	255 293	249 117	2 726 251	4 016 423
Transport	266 809	281 290	273 425	271 134	251 596	1 049 772	2 394 026
Entreposage	29 478	23 982	11 475	—	—	—	64 935
Total	557 456	561 323	553 442	526 427	500 713	3 776 023	6 475 384

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

GARANTIES

Énergir, s.e.c. et Énergir inc. à titre de commandité d'Énergir, s.e.c. ont émis des lettres de crédit d'un montant global de 28 080 \$, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs d'Énergir, s.e.c. Advenant le non-

renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements d'Énergir, s.e.c. à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Énergir, s.e.c. et certaines de ses filiales ont émis, dans le cours normal de leurs activités, certaines lettres de crédit totalisant 29 751 \$ en date du 30 septembre 2020.

Au 30 septembre 2020, Énergir, s.e.c. n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties.

Dans le cadre des ententes de financement de Standard Solar prévoyant un partage fiscal, NNEEC a consenti des garanties prévoyant le dédommagement des partenaires en cas de non-respect des obligations des partenariats. L'exposition maximale de NNEEC concernant les obligations potentielles au titre des garanties devrait se limiter aux investissements des commanditaires dans les projets.

26. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

Énergir, s.e.c. fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance suffisante. Le dénouement des réclamations et des poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats consolidés ou sur la situation financière consolidée d'Énergir, s.e.c.

27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par Énergir, s.e.c. des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 26 novembre 2020, date d'approbation des états financiers consolidés.

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 26 novembre 2020, le conseil d'administration d'Énergir inc., agissant à titre de commandité d'Énergir, s.e.c., a déclaré une distribution trimestrielle de 51 555 \$, payable le 5 janvier 2021, à ses associés.

TRANSACTION ENTRE SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 1^{er} octobre 2020, Énergir, s.e.c. a procédé, par l'entremise de sa filiale indirecte NNEEC, à la disposition des actions ordinaires détenues dans Standard Solar à Énergir Solutions (US) Inc., une filiale indirectement détenue par Noverco, pour un prix de vente de 352 159 \$ (265 000 \$ US). NNEEC étant contrôlée de façon indirecte par Noverco, cette disposition correspond à une transaction entre sociétés sous contrôle commun. De ce fait, l'écart entre le prix payé et la valeur comptable, soit un montant de 17 270 \$ (12 996 \$ US) sera comptabilisé en surplus d'apport. Le paiement de la transaction se fera en quatre paiements trimestriels égaux, dont le premier a été effectué à la date de la transaction. Le solde du prix de vente porte intérêt à un taux annuel de 5,11 %. À la même date, dans le cadre du financement de cette transaction, Énergir, s.e.c. a procédé à une distribution à ses associés de 88 040 \$ (66 250 \$ US).

28. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice en cours.